

et monétaires hautement restrictives, se traduisant par un budget équilibré et une croissance de la masse monétaire ajustée à un potentiel de croissance à long terme de l'économie d'environ 5 p. 100. Même si nous appliquions ce genre de politiques aujourd'hui, l'économie canadienne serait encore aux prises avec une récession aiguë, critique. La production aurait fléchi à des niveaux effarants, le chômage aurait vraisemblablement dépassé les 10 p. 100, le revenu réel des Canadiens serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est actuellement, beaucoup plus de compagnies auraient fait faillite que cela n'a été le cas, les bénéfices des autres compagnies canadiennes seraient en général moins élevés, sans compter que leurs placements de capitaux seraient beaucoup moindres.

Ce sont là les conséquences sûres et inévitables de politiques monétaires et fiscales . . .

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

M. Macdonald (Rosedale): J'en serais enchanté mais, comme je n'ai que 30 minutes, je devrais, je crois, pouvoir terminer mes propos après quoi j'accepterai une question.

J'aimerais tout simplement rappeler à la Chambre que de telles restrictions, qui nous mèneraient à la catastrophe, vont directement à l'encontre de la voie suivie par presque tous les autres pays industrialisés ces derniers mois; ils ont en effet élargi leurs programmes fiscaux et monétaires afin d'essayer de mettre fin à une très forte récession économique.

Et la position des conservateurs en matière de réglementation des prix et des revenus? Il est inutile, j'en suis sûr, de revenir sur cette histoire marquée de conflits et de contradictions. J'aimerais toutefois rappeler brièvement qu'au début de 1973, l'opposition officielle préconisait la réglementation complète des salaires et des prix, à un moment où cela n'aurait manifestement pas permis de juguler l'inflation qui sévissait dans le monde entier.

Effectivement, les conservateurs ont basé leur campagne électorale de 1974 sur un programme de réglementation—et, soit dit en passant, leur chef préconisait également des restrictions monétaires et fiscales ainsi qu'un resserrement du crédit à la consommation—à un moment où le monde entrait dans une période de récession économique. Puis, le 3 septembre 1975, devant le Club Kiwanis de Toronto, l'instigateur des contrôles du parti conservateur, le député de Don Valley, a déclaré—incroyable mais vrai—que la proposition avait perdu toute la validité qu'elle aurait pu avoir lorsque le cours mondial du pétrole a quadruplé, mais le parti a refusé de changer sa position, bien qu'elle fût manifestement absurde.

Finalement, nous avons pu voir l'opposition officielle appuyer le bill anti-inflation à l'étape de la deuxième lecture puis le rejeter à l'étape de la troisième lecture, parce qu'il aurait été en vigueur quelques mois de plus que ne l'avait proposé le parti conservateur pendant la campagne électorale de 1974.

Je pense que le député n'a pas pu proposer sérieusement cette motion qui reproche au gouvernement de ne pas suivre des politiques propres à stimuler la croissance et la stabilité, quand on sait que ce parti a réclamé l'adoption de mesures qui auraient certainement eu pour conséquence de plonger l'économie dans un état de récession prononcée, et qu'il s'est opposé à l'effort qu'entreprend actuellement le gouvernement pour rétablir la position concurrentielle du Canada.

Politiques économiques

Ils ne peuvent l'emporter sur les deux tableaux. Ils ne peuvent préconiser à la Chambre et ici et là au pays des politiques fiscales et économiques rigoureusement restrictives qui paralyserait la production, l'emploi et les revenus réels au Canada, et soutenir en même temps avec vraisemblance que les politiques d'expansion que nous avons appliquées ont nui à la croissance et à la stabilité de l'économie canadienne. Ils ne peuvent demander à la Chambre un ralentissement immédiat de la croissance de la masse monétaire, comme on l'entend si souvent dire à la Chambre, et l'instant d'après déplorer la hausse des taux d'intérêt, conséquence inévitable des efforts à court terme déployés par la banque centrale pour ralentir la croissance de la masse monétaire. Ils ne peuvent déplorer le taux actuel de chômage et préconiser en même temps des politiques économiques restrictives qui le feraient hausser encore davantage.

La dernière observation que j'aimerais faire concerne le retrait du Congrès du travail du Canada des organismes consultatifs fédéraux, comme le Conseil économique et le Conseil canadien des relations de travail. Ce que cela signifie, c'est que les chefs du mouvement ouvrier canadien ne participeront plus aux discussions sur l'élaboration des politiques juste au moment critique où nous examinons les nouvelles politiques que nous devons établir pour la période qui suivra celle des contrôles.

● (1640)

Le président du CCT a déclaré au cours de la réunion tenue il y a 72 heures que le mouvement ouvrier attend avec plaisir de nouvelles consultations sur la question de la période qui suivra la suppression des contrôles, et nous serions heureux de tenir de telles consultations. Nous lui avons suggéré, ainsi qu'à ses collègues, de reconsidérer leur décision de se retirer de l'organisme consultatif fédéral, ce qui faciliterait la conduite de consultations sur les modifications à apporter aux politiques. En fait, il nous a semblé assez contradictoire que 24 heures seulement après que le président se fût plaint que les syndiqués n'étaient pas suffisamment consultés ou que les consultations qui avaient lieu n'étaient pas tenues avec les entreprises, après que ces deux plaintes eussent été faites à 300 verges d'ici, dans la salle du comité des chemins de fer de la Chambre, nous avons appris que le conseil tout entier se retirait de deux groupes importants, le Conseil économique du Canada et la Commission des relations du travail.

Comme le veut le dicton, les absents ont toujours tort. Or, les chefs syndicaux risquent de se mettre dans une situation où ils ne pourront pas participer aux discussions des mois à venir et donc de ne pas pouvoir y apporter leur expérience. Cela ne veut pas dire que le monde syndical ne sera pas représenté dans ces discussions.

Moi-même et mes collègues qui représentons des syndiqués aurons pleinement l'occasion de participer par nos contacts quotidiens avec nos commettants, avec les milliers de membres du mouvement syndical que nous rencontrons régulièrement. Il est clair, par ailleurs, que la direction des divers syndicats continuera à vouloir échanger des points de vue avec le gouvernement du Canada sur ces importantes questions. Mais j'affirme—et je ne dis pas ceci dans un élan de colère mais de regret—que le pays et tous les membres des syndicats ont tout à gagner de la participation de leurs chefs, leaders émérites en ce domaine, au genre de décisions sur lesquelles, à titre de pays, nous devons nous entendre. Il est donc important que nous ayons à nouveau la possibilité de les consulter par des mécanismes efficaces. J'espère qu'ils reviendront sur leur décision.